

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 3 AOÛT À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur André Poirier, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Madame Valérie Guénette, conseillère au siège numéro 6

Sont également présents:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire d'assemblée
Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (arrive à 20 h 30 et quitte à 20 h 55)

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2015-08-03, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller André Poirier que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté ajoutant un sujet (colloque annuel - ADMQ) et en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Garrett, seconded by councillor Poirier that the agenda proposed to the members is adopted by adding one item (ADMQ - annual regional conference) and by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 août, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période de questions - question period

Urbanisme/Inspection

4. Certificat des résultats de la consultation du deuxième projet de règlement 2015-01/ Results from the public consultation for by-law 2015-01
5. Adoption du règlement 2015-01 relatif à la production de marijuana / Adoption of the by-law 2015-01 relative to the production of marijuana
6. Avis de motion 2015-02 / Notice of motion
7. 1387-1389, route 243 - stationnement / Parking for 1387-1389, Route 243
8. Diverses problématiques avec des fossés et de l'écoulement d'eau - chemins Bellevue et Fortier / Problems with ditches and water flow-Bellevue and Fortier Roads
9. CPTAQ - dossier du mois (0653-18-9902, 0956-02-9049, 0852-66-2684) / monthly files

Administration

10. Correspondances
11. Dépôt de la section 2 du formulaire DGE-1038-élection partiel du 19 avril 2015 / Report DGE-1038 from the April 19th by-election
12. Facture pour les rénovations – plafond et plancher pour le nouveau bureau / Bill for replacing the ceiling and the floor in the new offices space
13. Soumissions - système d'alarme pour le nouveau bureau / Quote for the alarm system
14. Soumissions - système téléphonique pour le nouveau bureau / Quote for the telephone system
15. Soumissions - ameublement / Quote for furniture
16. Demande d'appui à un projet de sentier de raquette (Centre de ski de fond Richmond-Melbourne) / Support request
17. Demande d'autorisant d'évènements (Société d'histoire du Comté de Richmond et Camping Melbourne) / Authorization request
18. Dons & publicités / donations & publicity (Fondation du CSSS du Val-Saint-François)

Voirie

19. Soumissions pour la réfection du ponceau sur le Chemin Keenan / Tenders for Keenan Road

Factures

20. Factures / Bills

Varia

21. ADMQ - colloque de zone / Regional association meeting

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2015-08-03, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 6 juillet 2015;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Simon Langeveld d'adopter le procès-verbal du 6 juillet 2015.

Whereas all and each of the members of this council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the July 6th, 2015 council meeting;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Langeveld to adopt the minutes of the July 6th, 2015 council meeting such as received.

Période de questions : 2015-08-03 Aucun visiteur

Certificat : 2015-08-03, 3 Le certificat suivant a été lu à haute voix – the following certificate was read aloud :

Je soussignée, Cindy Jones, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Melbourne, certifie que lors de la tenue de la procédure d'enregistrement pour l'approbation par les personnes habiles à voter de la Municipalité du Canton de Melbourne du deuxième projet du règlement no. 2015-01, un règlement relatif à la production de marijuana dans la zone Cid-1:

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;

Le nombre de demandes faites est de 0;

Conformément à la loi, le règlement numéro 2015-01 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Lecture du présent certificat ayant été faite devant les personnes présentes à la salle du Conseil du Canton de Melbourne ce 3 août 2015 à 19 h 30.

Règlement no. 2015-01 : 2015-08-03, 4 Règlement no. 2015-01 relatif à la production de marijuana dans la zone Cid-1;

Attendu que l'orientation relative au développement industriel de la Municipalité du Canton de Melbourne est de faciliter le développement industriel léger à l'intérieur de l'affectation commercial-industrielle de la municipalité;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne considère la production de marijuana à des fins médicales comme une industrie légère;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne peut en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme modifier son règlement de zonage;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 2 février 2015;

Attendu que les membres du CCU ont été consultés le 27 mai 2015 et ils recommandent l'adoption du règlement 2015-01 qui contraint l'usage de la production et l'entreposage dans un immeuble à la zone Cid-1;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été déposé le 1^{er} juin 2015;

Attendu qu'un avis public a été publié le 10 juin 2015;

Attendu qu'une assemblée de consultation a été tenue le 6 juillet 2015;

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été déposé en date de la séance du 6 juillet 2015;

Attendu qu'un avis public a été publié le 15 juillet 2015 aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire;

Attendu que le nombre de demandes faites est de 0;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller André Poirier et résolu à l'unanimité qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 2015-01 soit et est adopté.

Tous les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne décrète ce qui suit :

- 1) La grille des usages du règlement de zonage est modifiée comme suit :
 - a) Il est inséré à l'intersection des colonnes des zones CI-1, CI-2, CI-3, R-5 avec la ligne de classe d'usage « Industriel I » la note 7;
 - b) Il est inséré à l'intersection de la colonne de la zone Cid-1 avec la ligne de classe d'usage « Industriel I » la note 8;
- 2) L'article 7.5 intitulé « Renvois » est modifié suit :
 - a) Il est ajouté le paragraphe 7 qui se lit comme suit :
« 7. L'usage « production et l'entreposage dans un immeuble de marijuana est interdite dans cette zone ».
 - b) Il est ajouté le paragraphe 8 qui se lit comme suit :

« 8. L'usage « la production et l'entreposage dans un immeuble de marijuana est permis dans cette zone et l'usage est soumis à l'article 4.21 ».

- 3) Il est ajouté la ligne suivante à l'article 4.21, intitulé « Clôture » qui se lit comme suit :

« Tout bâtiment, abritant pour usage relatif à la production et à l'entreposage de marijuana pour fins médicales, doit être entouré en totalité d'une clôture métallique ajourée de 3 m de hauteur et possède une grille d'entrée de même hauteur »

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
directrice générale/secrétaire-trésorière

Fait et adopté par le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne ce 3 août 2015.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Poirier, it is resolved to adopt the by-law no. 2015-01, a by-law relative to the production and the distribution of marijuana for medical purposes on the territory of the municipality.

Avis de motion : 2015-08-03 Le document complémentaire du schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François contient une norme à l'effet que deux (2) intersections donnant sur une route publique numérotée doivent respecter une distance minimale de 150 mètres en périmètre urbain et 300 mètres ailleurs sur le territoire. Cette norme a été modifiée par la MRC (Règlement 2015-01) pour donner plus de latitude aux municipalités quant à la distance minimale entre deux intersections en veillant à la sécurité des différents usagers.

Si la municipalité souhaite permettre sous certaines conditions la réduction de la distance minimale entre deux (2) intersections donnant sur une route publique numérotée, elle devra modifier son règlement de lotissement afin d'inclure les nouvelles dispositions prévues par le règlement numéro 2015-01 de la MRC du Val-Saint-François.

Le conseiller Simon Langeveld a donné avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, il déposera un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 2008-04 concernant la réduction de la distance minimale entre deux (2) intersections donnant sur une route publique numérotée.

The revised development plan of the MRC du Val-Saint-François contains a standard to the effect that two intersections entering onto a numbered highway must be a minimum distance of 150 meters in urban areas and 300 meters elsewhere on the territory. This standard has been modified by the MRC (By-law 2015-01) to give more flexibility to municipalities regarding the minimum distance between two intersections and by ensuring the security of the different users.

Councillor Langeveld gave a notice of motion that at a subsequent meeting of this Council, he will present a draft by-law modifying the subdivision by-law no. 2008-04 concerning the reduction of the minimum distance between two (2) intersections entering onto a numbered public road.

Demande de droit de passage par les propriétaires du 1387, Route 243 : 2015-08-03, 6 **Attendu que** les propriétaires du 1387-1389 route 243 demandent un droit de passage sur un terrain appartenant à la Municipalité, lot # 4 512 385 afin de régler un problème de stationnement pour leur immeuble;

Attendu que les membres du Conseil ont étudié la demande;

Attendu que le conseil consent à donner, suite à la demande de Mesdames Andrée Coutu et Catherine Gemme, une servitude de passage, et ce, aux dépenses des propriétaires en ce qui concerne les frais de notaire et de la description technique d'un arpenteur;

Attendu que la Municipalité demande que certaines exigences de sécurité soient respectées telles que le drainage, la pose d'un garde-fou et même un miroir sur le poteau en avant de la propriété, si le miroir est autorisé par le MTQ;

Attendu que les exigences seront détaillées dans un document de servitude de passage, préparé par le notaire Tanguay incluant une description technique;

En conséquence, il est proposé par le conseiller André Poirier, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, et résolu à l'unanimité

Que le Conseil autorise la préparation d'une servitude de passage en faveur de Mesdames Coutu et Gemme afin d'aménager un stationnement pour leur immeuble;

Que toutes les dépenses encourues en vertu de la préparation de ladite servitude sont aux frais des propriétaires du 1387-1389, route 243;

Que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte.

Whereas the owners of 1387-1389 Route 243 require a right of way on land owned by the Municipality, lot # 4512385 to resolve a parking problem for their property; whereas Council agrees to approve this request for a right of way; whereas the expenses regarding the costs of the notary and the technical description made by a surveyor are at the owners expense; whereas the Municipality requests that certain safety requirements are met such as drainage, installing a guard railing and even a mirror on the pole in front of the property if authorized by the MTQ; whereas the requirements will be detailed in an document prepared by the notary Tanguay along with a technical description;

Moved by councillor Poirier, seconded by councillor Fortier, it is resolved that Council authorizes a right of way on lot # 4 512 385 in favour of the owners of the 1387-1389, route 243; that all the expenses incurred under the said right of way, including the notarized act and the surveying charges, are at the expense of the owners; that the mayor and director general/secretary-treasurer are authorized to sign for and on behalf of the Municipality the necessary documents.

Fossés sur les chemins Fortier et Bellevue : 2015-08-03, L'inspecteur municipal a expliqué aux membres du Conseil un problème avec l'écoulement de l'eau et des fossés sur les chemins Bellevue et Fortier. Après discussion, il a été entendu que la municipalité fera des rigoles sur le chemin Bellevue à partir du 1408 Bellevue afin de diriger l'eau vers les fossés existants. Un fossé sera creusé le long du chemin Fortier. Au propriétaire du 242, chemin Fortier, il lui sera demandé de faire le creusement d'un fossé longeant son entrée de cour.

The municipal inspector explained to the members of council a problem with the flow of water and ditches on Bellevue and Fortier roads. After discussion, it was agreed that the municipality will dig a trench near 1408 Bellevue road to direct the water towards the existing ditches and a ditch along the Fortier road. The owner at 242 Fortier will be asked to dig the ditch along his driveway.

CPTAQ dossier du mois : 2015-08-03 La correspondance relative aux dossiers du mois (0653-18-9902, 0956-02-9049, 0852-66-2684) a été déposée et expliquée par l'inspecteur municipal. / Correspondence

relating to the monthly files was tabled and explained by the municipal inspector.

Correspondances : 2015-08-03 La liste de la correspondance reçue pour la période du 7 juillet au 3 août 2015 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from July 7th till August 3rd, 2015 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Dépôt de la section 2 du formulaire DGE 1038 : 2015-08-03 Au terme de l'élection partielle municipale du 19 avril 2015 tous les candidats ayant posé leurs candidatures lors de cette élection avaient l'obligation de produire le rapport DGE 1038 portant sur la liste des personnes ayant versé au candidat un ou plusieurs dons, en d'argent, dont le total est de 100\$ ou plus. Cette obligation de produire un rapport s'appliquait même à ceux qui n'ont reçu aucun don en argent durant la campagne électorale.

Tous les candidats ont déposé dans les délais prévus par la Loi leurs « Rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus » (formulaire DGE-1038).

Following the municipal by-elections of April 19th, 2015 all candidates had the obligation to file the form *DGE 1038* concerning the list of the people having given the candidate one or several donations the total of which is 100\$ or more. This obligation to complete this form applied even to those who received no cash donation during their election campaign.

All the candidates tabled, within the foreseen time frame, their forms *DGE-1038* concerning the list of persons having given one or several donations the total of which is \$100 or more.

Factures – plafond, plancher, isolation pour le nouveau local : 2015-08-03, 7 La Municipalité avait demandé à l'Entreprise S2C Inc. de faire l'installation des moulures et tuiles du plafond et aussi d'un plancher dans le nouveau bureau.

Sur proposition du conseiller André Poirier, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité d'accepter la facture de la compagnie Entreprises S2C Inc. (1 925\$ plus taxes) relative aux travaux de l'installation du plafond et du plancher dans le nouveau bureau municipal, comme indiqué sur la facture en date du 1^{er} août 2015.

The Council had asked Entreprises S2C Inc. to install a suspended ceiling and to lay new flooring in the new municipal office space.

Moved by councillor Poirier, seconded by councillor Fortier, it is resolved to accept the bill from Entreprises S2C Inc. (1 925\$ plus taxes) to install a suspended ceiling and to lay the new flooring in the new municipal office space, as mentioned in the company's bill for services dated August 1st, 2015.

Soumissions - système d'alarme pour le nouveau bureau : 2015-08-03, 8 La Municipalité avait demandé une soumission pour les travaux d'installation d'un système d'alarme dans le nouveau bureau municipal.

Sur proposition de la conseillère Valérie Guénette, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la compagnie Alarmex Inc. (906,04\$ plus taxes) relativement à l'installation d'un système d'alarme de sécurité dans le nouveau bureau municipal, tel que décrit dans l'offre de services en date du 22 juillet 2015.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Miller, it is resolved to accept the offer of Alarmex Inc. (906,04\$ plus taxes) to install a security alarm in the new municipal office, as mentioned in the company's offer of service dated July 22nd, 2015.

Soumissions - système téléphonique pour le nouveau bureau : 2015-08-03, 9 La municipalité avait demandé des soumissions pour l'achat et l'installation d'un nouveau système téléphonique pour le bureau municipal.

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Valérie Guénette, il est résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'offre de la compagnie GSC Communications Inc. relative à l'achat et l'installation d'un nouveau système téléphonique pour le bureau municipal au coût d'environ 2 300\$ (plus taxes) afin d'améliorer les communications du service administratif et du service d'inspection.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Guénette, it is resolved that council accepts the offer from the company GSC Communications inc. for the installation of a new telephone system for the municipal office (2 300\$ plus taxes) to improve the administrative services.

Soumissions - ameublement : 2015-08-03, 10 Le Conseil avait demandé une soumission pour l'ameublement afin d'aménager les bureaux municipaux.

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'achat de l'ameublement prévu dans le budget 2015 adopté en décembre 2014.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Poirier, it is resolved unanimously that council authorizes the purchase of office furnishings scheduled for purchase in the 2015 budget adopted in December 2014.

Demande d'appui à un projet de sentier de raquettes (Centre de ski de fond Richmond Melbourne) : 2015-08-03, 11 **Attendu que** le Centre de ski de fond Richmond-Melbourne souhaite un appui de la part de la Municipalité du Canton de Melbourne à leur demande d'une subvention au Ministère de l'Éducation, des Sports et des Loisirs (MELS) afin d'aménager un nouveau sentier de raquettes de plus de 10 km, dans un secteur montagneux, répondant ainsi aux demandes formulées par leur clientèle;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Centre de ski de fond de Richmond-Melbourne à leur demande de subvention auprès du Ministère de l'Éducation, des Sports et des Loisirs (MELS) afin d'aménager un nouveau sentier de raquettes de plus de 10 km, dans un secteur montagneux, répondant ainsi aux demandes formulées par leur clientèle.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld, it is resolved that the Council of the Township of Melbourne supports the Centre de ski de fond de Richmond-Melbourne in their request to apply for a grant available through the *ministère de l'Éducation, des Sports et des Loisirs (MELS)* to develop a snowshoe trail of over 10 km in a mountainous area in response to requests from their customers.

Demandes d'autorisant la tenue des événements afin d'obtenir un permis de boisson (Société d'histoire du Comté de Richmond et Camping Melbourne) : 2015-08-03, 12 La municipalité a reçu une demande de la Société d'histoire du Comté de Richmond et du Camping Melbourne afin d'obtenir une autorisation pour la vente de boissons alcooliques à l'extérieur dans le cadre de leurs activités.

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller André Poirier, et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue des deux événements soit le 22 août 2015 de 14h à 16h au 1161 route 243 pour la Société d'histoire du Comté de Richmond et du 6 au 9 août 2015 au Camping Melbourne; que les organisations ont besoin de cette

autorisation afin d'obtenir un permis pour la vente des boissons alcooliques à l'extérieur dans le cadre de leurs activités. (Le conseiller Langeveld s'abstient)

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Poirier, it is resolved to authorize two events that of the Richmond County Historical Society on August 22nd, 2015 and that of the Camping Melbourne from August 6th to 9th; these organizations need this authorization in order to obtain a license to sell alcoholic beverages during their activities. (Councillor Langeveld abstains)

Publicités/dons : 2015-08-03, 13 Sur proposition de la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la dépense suivante en dons à l'organisme à but non lucratif:

Fondation du CSSS du Val-Saint-François	100 \$(don)
---	-------------

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Fortier, it is resolved that Council authorizes the above expenditure for a donation to the non-profit organization.

Soumissions pour la réfection du ponceau sur le chemin Keenan : 2015-08-03, 14 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de reconstruction d'un ponceau sur le chemin Keenan;

Considérant que le processus d'appel d'offres a permis de recevoir six (6) soumissions et que celles-ci ont toutes été vérifiées par la firme *Les Consultants S.M. Inc.* et qu'elles étaient toutes conformes aux exigences des plans et devis;

Considérant que la firme *Les Consultants S.M. Inc.* a recommandé à la Municipalité, après analyses des documents, d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Eurovia Québec Construction Inc.*;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller André Poirier, et résolu à l'unanimité

Que le contrat de construction pour le projet de reconstruction d'un ponceau sur le chemin Keenan soit accordé à l'entreprise *Eurovia Québec Construction Inc.* selon le prix de sa soumission, soit un montant de 154 252,98\$ incluant les taxes;

Que le maire, James Johnston et la directrice générale/secrétaire-trésorière, Cindy Jones sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation du projet tel que stipulé dans le contrat;

Que tous les documents d'appel d'offres et la soumission de l'entreprise font partie intégrante de ce contrat.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Poirier, it is resolved to award the company *Eurovia Québec Construction Inc.* the contract for the work relating to the reconstruction of the culvert on Keenan Road for an amount of 154 252,98 including the taxes, and that following the verification and recommendation of the firm *Les Consultants S.M. Inc.*

Factures : 2015-08-03, 15 Attendu que la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 196 515,25\$) et des chèques émis (montant : 17 930,48\$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chaque membre du conseil soient acceptés et/ou payés.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (196 515,25\$) and the payments issued (17 930,48\$) to each council member;

It is proposed by councillor Garrett, seconded by councillor Miller that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia - Colloque régional ADMQ : 2015-08-03, 16 Sur proposition de la conseillère Valérie Guénette, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu que le conseil autorise une dépense de 85\$ pour les frais d'inscription au colloque régional pour la directrice générale/secrétaire-trésorière à être tenu à Danville le 17 septembre 2015.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Miller, it is resolved to authorize an expenditure of 85\$ for the registration fee for the regional conference to be held in Danville on September 17th, 2015 for the director general/secretary-treasurer.

Levée de la séance : 2015-08-03, 17 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller André Poirier que la séance soit levée à 21 h. La prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 8 septembre 2015.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Poirier that this meeting be closed at 9:00 p.m. The next regular council meeting will be held on Tuesday, September 8th, 2015.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière